

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1923

17 septembre 2010

### SOMMAIRE

Assurimmo Concept S.à r.l. ....	92262	International Automotive Components Group S.à r.l. ....	92303
BARWA Luxembourg 2 S.à r.l. ....	92263	Isis Shipping S.A. ....	92304
Colorado Stuttgart S.A. ....	92260	Kallisto S.à r.l. ....	92260
Dominium Palmaille S.A. ....	92259	Le Domaine S.à r.l. ....	92297
Dominium S.A. ....	92260	LexLux1 S.à r.l. ....	92289
Euro Engineering Contractors S.A. ....	92292	Liberty Modul Invest S.A. ....	92261
Fahrenheit SICAV-SIF ....	92261	LuxCo 122 S.à r.l. ....	92304
Fersa S.A. ....	92261	MGTeam S.A. ....	92270
Fersa S.A. ....	92265	Myriam S.A. ....	92264
Fersa S.A. ....	92259	Nina Finance S.A. ....	92264
Fersa S.A. ....	92259	Nurotech S.à r.l. ....	92304
Fesbo S.A. ....	92261	One Distribution Lux 2 S.à r.l. ....	92265
Fesbo S.A. ....	92292	Orion S.A. ....	92265
Fesbo S.A. ....	92294	PNC Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l. ....	92301
Fideos Participations S.A. ....	92295	Quifak Investissement S.A. ....	92265
Finlon Investments SA ....	92296	Resitalia Management S.à r.l. ....	92259
Finlon Investments SA ....	92297	Roninvest S.A. ....	92258
Finlon Investments SA ....	92296	Rosebud Properties Holding S.à r.l. ....	92267
Finlon Investments SA ....	92260	Sail Finance S.A. ....	92258
Finlon Investments SA ....	92297	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. ....	92293
First Shurgard Finance ....	92297	SBI Fund Management Company S.A. ...	92258
Five Arrows Managers S.à r.l. ....	92258	Snack-Expresso S.à r.l. ....	92296
Fuchs & Associés Finance S.A. ....	92298	Sovacohe S.A. ....	92268
Gercomm 1 ....	92301	SRD Steel & Pipe S.A. ....	92266
Gercomm 2 ....	92301	Stena Property Luxembourg S.A. ....	92258
Gercomm 2 ....	92301	Triton III No. 20 S.à r.l. ....	92270
Gercomm 2 ....	92303	Triton III No. 20 S.à r.l. ....	92266
German Property 62 Sàrl ....	92303	Unikom Sàrl ....	92288
Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l. ....	92301	Velio International Holding S.A. ....	92291
Hanotte S.A. ....	92292	Vitron S.à r.l. ....	92289
HBI Bischofsheim S.à r.l. ....	92295	Yves Clausee Participations S.A. ....	92298
Heliaste Immobilière S.A. ....	92264		

**Roninvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 37, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 54.590.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2010100080/11.

(100112658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**Stena Property Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 58.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010100102/10.

(100112653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**Sail Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 128.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010100103/11.

(100112705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**SBI Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 76.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100108/10.

(100112716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**Five Arrows Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 143.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010100248/11.

(100110869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Fersa S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 76.559.

1. Le siège social au 8 Boulevard Royal de la société FERSA S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-76559 est dénoncé avec effet au 18 mai 2010.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FERSA S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet au 18 mai 2010.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

L.M.C Group S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010100252/14.

(100111118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Resitalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.324.

EXTRAIT

En date du 23 juillet 2010, l'associé unique a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg"

Il conviendra également de noter que l'adresse des gérants Madame Marjoleine van Oort et Monsieur Ivo Hemelraad et de l'actionnaire unique, Resitalia Equity S.à r.l. se situent désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010100073/15.

(100112756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**Dominium Palmaille S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.730.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 31 mars 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Edward Finnarr O'Connell, né le 4 mars 1970 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, Administrateur de type A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée de 5 ans.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Andreia Machado.

Référence de publication: 2010100236/14.

(100111615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Fersa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.559.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2010100253/11.

(100111122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Colorado Stuttgart S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 799.300,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.102.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 30 juin 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Edward Finnbar O'Connell, né le 4 mars 1970 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, Administrateur de type A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée de 5 ans.

Luxembourg, le 22 juillet 2010

Andreia Machado.

Référence de publication: 2010100228/14.

(100111605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Dominium S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 178.200,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.836.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 31 mars 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Edward Finnbar O'Connell, né le 4 mars 1970 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, Administrateur de type A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée de 5 ans.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Andreia Machado.

Référence de publication: 2010100237/14.

(100111616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Finlon Investments SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 72.341.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société FINLON INVESTMENTS S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-72341 est dénoncé avec effet au 7 juin 2010.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FINLON INVESTMENTS S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet au 7 juin 2010

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

L.M.C Group S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010100261/14.

(100111096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Kallisto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 59.010.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société KALLISTO S.à r.l., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 59.010, qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

La présente prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

M<sup>e</sup> Lex THIELEN.

Référence de publication: 2010100297/11.

(100111109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Fahrenheit SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.848.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010*

Réviser d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société PriceWaterhouseCoopers.

Le mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Administrateurs

Reconduction du mandat des administrateurs.

Le mandat est accordé pour une période de six jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) Sàrl

Signatures

*Par délégation*

Référence de publication: 2010100246/21.

(100111716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Fersa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.559.

—  
J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2010100254/10.

(100111123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Fesbo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.560.

—  
J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2010100258/10.

(100111135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Liberty Modul Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.238.

—  
A l'attention des actionnaires

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'administrateur de la société LIBERTY MODUL INVEST S.A. avec effet au 19 juillet 2010.

Le 19/07/2010.

Jean-François Parent.

Référence de publication: 2010100312/11.

(100111762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Assurimmo Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 151.131.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Madame Sandra HEYARD, agent d'assurances, née le 15 février 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-5413 Canach, 1, Kaulenwiss.

2) Monsieur Robert Jean-Marie GONNER, fonctionnaire d'Etat, né le 18 septembre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-5413 Canach, 1, Kaulenwiss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "ASSURIMMO CONCEPT S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 151 131, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°552 du 15 mars 2010.

- Le capital social est actuellement fixé à EUR 12.500,00 représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,00 chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

I. Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts concernant l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

- l'achat, la vente, l'expertise et l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, la promotion immobilière ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières, et

- l'exploitation d'une agence immobilière.

De plus, la société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.»

II. Les associés décident encore de confirmer les gérants Madame Sandra HEYARD, prénommée, et Monsieur Robert GONNER, prénommé,

Madame Sandra HEYARD portera le titre de «gérant technique» et Monsieur Robert GONNER, celui de «gérant administratif»

Madame Sandra HEYARD pourra valablement engager la société par sa seule signature dans le domaine de l'assurance, alors que pour les autres domaines la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Hayard, R. J.-M. Gonner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31809. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100596/58.

(100112880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**BARWA Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.700.

L'an deux mil dix, le deux juillet

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

QD Hotel & Property Investment Limited, ayant son siège social à MSTJ4011 St. Julians, 14, Portomaso Business Tower, Malte, enregistrée au "Register of Commerce and Companies of Malta" sous le numéro C45198,

ici représentée par Madame Dalia Ziukaite, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 28 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Barwa Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 12 février 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029 du 1<sup>er</sup> juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2549 du 9 novembre 2007.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L1469 Luxembourg, 67, Rue Ermesinde, à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Version anglaise**

**" Art. 2. First paragraph.** The registered office is established at Munsbach."

**Version française**

**" Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (870- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Ziukaite, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30108. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099837/43.

(100112637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**Myriam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 60.240.

—  
Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 13 juillet 2010

Lux Business Management Sàrl  
Signatures

Référence de publication: 2010100328/11.

(100111298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Heliaste Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 45.153.

—  
*Extrait des Procès-Verbaux de l'Assemblée Générale du 15-02-2010 et du Conseil d'Administration du 15-02-2010*

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, a décidé les points suivants:

- Nomination d'administrateur, avec effet au 18-12-2009, pour un terme de 6 années:

Mr. Antoine AWAD, domicilié au 31, Av. Princesse Grace, MC 98000 Monaco

Mr. Eduardo LACSON, domicilié 34, Boulevard d'Italie, MC 98000 Monaco

Mr. Nadim HAKIM, domicilié 85, imm. Jacaranda, rue Hazmieh, Mar Takla, Liban

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a nommé Mr. AWAD Antoine, comme Administrateur-Délégué pour un terme de 6 années.

Luxembourg, le 15 février 2010.

*Pour Heliaste Immobilière s.a.*

Antoine AWAD

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010099958/19.

(100112631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**Nina Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 51.469.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 22 juillet 2010 que:

1. Sont réélus jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2010:

- Monsieur Bruno BOLFO, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Benedict John SCIORTINO, Administrateur et Vice-président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Antonio GOZZI, Administrateur et Vice président,

- Monsieur Paolo FOTI, Administrateur et Vice président,

- Monsieur Luc GERONDAL, Administrateur,

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, Administrateur.

2. La société "Réviconsult S.à r.l.", ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B139013 est réélue Commissaire aux comptes pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010100038/22.

(100112645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---



**Fersa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.559.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mai 2010.  
HAMERVATE LTD  
GORDALE MARKETING LIMITED  
Signature

Référence de publication: 2010100255/13.

(100111125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**One Distribution Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.407.

## EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales (Share Transfer Form) du 12 juillet 2010 entre One Distribution Cayman L.P., une société constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, enregistré auprès du Registre des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-42027 ("One Distribution Cayman L.P.") et représenté par son Associé-Gérant Bowline Holdings, L.L.C., une société constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Ltd., PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, et One Distribution S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 154 397 ("One Distribution"), en présence de la Société, que One Distribution Cayman L.P. a transféré à One Distribution, avec effet immédiat, toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010100045/22.

(100112600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**Orion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100052/9.

(100112609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**Quifak Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100070/9.

(100112610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**SRD Steel & Pipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.420.

—  
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SRD Steel & Pipe S.A., établie et ayant son siège social à 11, rue Pierre Werner L-6832 Betzdorf, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 31.420 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2010.

L'assemblée décide:

De révoquer la société Eliolux S.A. comme commissaire.

De nommer comme nouveau commissaire avec effet au 16 avril 2010 et jusqu'à l'assemblée générale laquelle se tiendra en l'année 2015.

Premium Advisory Partners S.A.

126, rue Cents

L-1319 Luxembourg

RC B136449

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2010100127/23.

(100112644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**Triton III No. 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.942.

—  
EXTRAIT

Suite à un transfert de parts conclu en date du 23 juillet 2010, la totalité des parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Fund III L.P., une «limited partnership» régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, JE4 8PX St Helier, Jersey (Channel Islands), immatriculée au Companies Registry de Jersey sous le numéro 1081 a transféré 124.496 parts sociales de Catégorie A, 124.496 parts sociales de Catégorie B, 124.496 parts sociales de Catégorie C, 124.496 parts sociales de Catégorie D, 124.496 parts sociales de Catégorie E, 124.496 parts sociales de Catégorie F, 124.496 parts sociales de Catégorie G, 124.496 parts sociales de Catégorie H, 124.496 parts sociales de Catégorie I et 124.496 parts sociales de Catégorie J qu'elle détenait dans la Société à Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculé au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B-143.926 («Triton Masterluxco 3»);

- Triton Fund III Executives L.R., une «limited partnership», régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, JE4 8PX St Helier, Jersey, (Channel Islands), immatriculée au Companies Registry sous le numéro 1082 a transféré 1 part sociale de Catégorie A, 1 part sociale de Catégorie B, 1 part sociale de Catégorie C, 1 part sociale de Catégorie D, 1 part sociale de Catégorie E, 1 part sociale de Catégorie F, 1 part sociale de Catégorie G, 1 part sociale de Catégorie H, 1 part sociale de Catégorie i et 1 part sociale de Catégorie J qu'elle détenait dans la Société à Triton Masterluxco 3;

- Triton Fund III F&F No.2 L.R., une «limited partnership», régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, Je4 8PX St. Helier, Jersey (Channel Islands), immatriculée au Companies Registry de Jersey sous le numéro 1084 a transféré 1 part sociale de Catégorie A, 1 part sociale de Catégorie B, 1 part sociale de Catégorie C, 1 part sociale de Catégorie D, 1 part sociale de Catégorie E, 1 part sociale de Catégorie F, 1 part sociale de Catégorie G, 1 part sociale de Catégorie H, 1 part sociale de Catégorie I et 1 part sociale de Catégorie J qu'elle détenait dans la Société à Triton Masterluxco 3;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., une «limited partnership», régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, JE4 8PX St. Helier, Jersey (Channel Islands), immatriculée au Companies Registry de Jersey sous le numéro 1085 a transféré 1 part sociale de Catégorie A, 1 part sociale de Catégorie B, 1 part sociale de Catégorie C, 1 part sociale de Catégorie D, 1 part sociale de Catégorie E, 1 part sociale de Catégorie F, 1 part sociale de Catégorie G,

1 part sociale de Catégorie H, 1 part sociale de Catégorie I et 1 part sociale de Catégorie J qu'elle détenait dans la Société à Triton Masterluxco 3

- Triton Fund III F&F No.4 L.P., une «limited partnership» régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, JE4 8PX St. Helier, Jersey (Channel Islands), immatriculée au Companies Registry de Jersey sous le numéro 1116. a transféré 1 part sociale de Catégorie A, 1 part sociale de Catégorie B, 1 part sociale de Catégorie C, 1 part sociale de Catégorie D, 1 part sociale de Catégorie E, 1 part sociale de Catégorie F, 1 part sociale de Catégorie G, 1 part sociale de Catégorie H, 1 part sociale de Catégorie I et 1 part sociale de Catégorie J qu'elle détenait dans la Société à Triton Masterluxco 3

- Triton Fund III F&F GL.P., une «limited partnership» régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, JE 4 8PX St. Helier, Jersey (Channel Islands), immatriculée au Companies Registry de Jersey sous le numéro 1083 a transféré 500 parts sociale de Catégorie A, 500 parts sociales de Catégorie B, 500 parts sociales de Catégorie C, 500 parts sociales de Catégorie D, 500 parts sociales de Catégorie E, 500 parts sociales de Catégorie F, 500 parts sociales de Catégorie G, 500 parts sociales de Catégorie H, 500 parts sociales de Catégorie I et 500 parts sociales de Catégorie J qu'elle détenait dans la Société à Triton Masterluxco 3.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Masterluxco 3 . . . . .	125.000 parts sociales de Catégorie A
	125.000 parts sociales de Catégorie B
	125.000 parts sociales de Catégorie C
	125.000 parts sociales de Catégorie D
	125.000 parts sociales de Catégorie E
	125.000 parts sociales de Catégorie F
	125.000 parts sociales de Catégorie G
	125.000 parts sociales de Catégorie H
	125.000 parts sociales de Catégorie I
	125.000 parts sociales de Catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No.20 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010100133/64.

(100112599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

### **Rosebud Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.274.

L'an deux mil dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Barwa Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

ici représentée par Madame Dalia Ziukaite, employée privée, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall

en vertu d'une procuration datée du 28 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Rosebud Properties Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 15 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1458 du 14 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 20 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2575 du 12 novembre 2007.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L1469 Luxembourg, 67, Rue Ermesinde, à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

**Version anglaise**

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established at Munsbach.”

**Version française**

“ **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Munsbach.”

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (870.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Ziukaite, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30107. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100074/43.

(100112639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**Sovacohe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 154.567.

—  
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU

1) La société à responsabilité limitée "MANAGEMENT S.à r.l.", (RC B No 95.489) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, ici représentée par Monsieur Marc VAN ROEK, expert-comptable, né à Berchem, le 28 janvier 1965, demeurant à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) La société à responsabilité limitée "MANAGER S.à r.l.", (RC B No 95.614) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau, ici représentée par Monsieur Marc VAN HOEK, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOVACOHE S.A."

Cette société aura son siège sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

La société pourra également créer des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-€), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100.-€) chacune.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société "MANAGEMENT S.à r.l.", préqualifiée .....	155 actions
2) La société "MANAGER S.à r.l.", préqualifiée .....	155 actions
Total .....	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis, ainsi que les décisions prises par voie circulaire. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 3<sup>e</sup> jeudi de juin de chaque année à 14.30 heures, sauf jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2011.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.-€).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un  
 2.- sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans:  
 a) La société à responsabilité limitée "Management S.à.r.l.", préqualifiée, (administrateur)  
 b) La société à responsabilité limitée "MANAGER S.à r.l., préqualifiée, (administrateur).  
 c) La société à responsabilité limitée "DIRECTOR S.à.r.l.", (RC B 95.613), avec siège à L- 2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau (administrateur).  
 3. est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de 6 ans:  
 La société à responsabilité limitée "LUXFIDUCIA S.à.r.l." (RC B 71.529) avec siège à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau.  
 4. le siège social de la société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16 rue de Nassau.  
 Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.  
 Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.  
 Signé: VAN HOEK, D'HUART.  
 Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 23 juillet 2010 Relation: EAC/2010/8945 Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-  
 Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 28 juillet 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010105104/100.

(100117810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Triton III No. 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.942.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 23 juillet 2010 a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Charlmaine Vella en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale des associés de la Société a également décidé de confirmer que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, en tant que gérants de la Société, pour une durée illimitée:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 22, Grenville Street, JE4 8PX St. Helier, Jersey (Channel Islands);

- Robert Quinn, Gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand duché de Luxembourg);

- Marie-Sibylle Wolf, Gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand duché de Luxembourg)

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Lars Frankfelt, Gérant de catégorie A

- Robert Quinn, Garant de catégorie B

- Marie-Sibylle Wolf, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No.20 S.a r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010100134/26.

(100112749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**MGTeam S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 355.100,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 154.710.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

## THERE APPEARED

(1) Valon S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.143; and

(2) Lannage S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.130.

Valon S.A. and Lannage S.A. are hereinafter referred to as the Shareholders and each individually as a Shareholder.

hereby represented by Fanny Marx, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which they hereby declare to establish as follows:

### *"Definition section*

Alpha means APEF Management Company 5 Ltd, a company incorporated under the laws of the Channel Islands, having its registered office at 22, Grenville Street, Jersey JE4 8 PX, Channel Islands.

Alpha Notice has the meaning ascribed to it in article 7.4;

Articles means the articles of association of the Company;

A Director has the meaning ascribed to it in article 9.1;

A Share has the meaning ascribed to it in article 5.1;

B Directors has the meaning ascribed to it in article 9.1;

B Shares has the meaning ascribed to it in article 5.1;

Bad Leaver has the meaning ascribed to it in article 8.4;

Board has the meaning ascribed to it in article 2.1;

Candidate-Purchaser has the meaning ascribed to it in article 7.4;

Company has the meaning ascribed to it in 1;

Directors has the meaning ascribed to it in article 9.1;

Event has the meaning ascribed to it in article 8.1;

Event Notice has the meaning ascribed to it in article 8.2;

Exit has the meaning which would be ascribed to it in any shareholders' agreement relating to Metallum to which the Company would be a party;

Fair Market Value has the meaning ascribed to it in article 8.5;

Good Leaver has the meaning ascribed to it in article 8.3;

Group has the meaning ascribed to it in article 8.1;

Last Notice has the meaning ascribed to it in article 7.4;

Law has the meaning ascribed to it in article 6.8;

Leaver has the meaning ascribed to it in article 8.1;

Leaver Date has the meaning ascribed to it in article 8.3;

Lock-up Period has the meaning ascribed to it in article 7.4;

Metallum means Metallum Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.635;

Offered B Shares has the meaning ascribed to it in article 7.4;

Other Shareholders has the meaning ascribed to it in article 7.4;

Shares has the meaning ascribed to it in article 5.1;

Transfer Notice has the meaning ascribed to it in article 7.4; and

Transferor has the meaning ascribed to it in article 7.4.

**1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "MGTeam S.A." (the Company).

### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred:

(i) within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company (the Board); and

(ii) outside the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting), adopted in the manner required for amendments of the articles of association of the Company (the Articles), as provided for in 19 below.

2.2 The Company may set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between the registered office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

### **3. Duration.**

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in 19 below.

### **4. Corporate purpose.**

4.1 The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Metallum and in other Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

4.3 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, management, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

4.4 The Company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreements, issue notes, bonds, debentures and any kind of debt or equity securities (whether convertible or not) including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company.

4.5 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

4.6 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.7 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations or transactions which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is set at EUR 355,100 (three hundred fifty-five thousand and one hundred Euro), represented by 1 (one) class A share (the A Share), and 355,099 (three hundred fiftyfive thousand ninety-nine) class B shares (the B Shares), each of such A Share and B Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro). The A Share and the B Shares are collectively referred to as the Shares.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in 19 below.

5.3 In case of a share capital reduction, the A Share and B Shares shall be treated equally.

### **6. Shares.**

6.1 The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

6.2 The Shares bear the same rights and obligations save as otherwise provided in the Articles.



6.3 Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on such Shares, the transfer(s) of Shares and the dates of such transfer(s). The ownership of the Shares will be established by the entry in the share register.

6.5 Certificates of these entries shall be issued to the shareholders at their request and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board (the Chairman) or by any other two members of the Board.

6.6 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.7 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

6.8 The Company shall be authorised to issue redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

## **7. Transfers of shares.**

7.1 The transfer(s) of Shares shall be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2 The Company may also accept as evidence of transfer of Shares other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

### **7.3 Transfer of the A Share**

The A Share is freely transferrable.

### **7.4 Transfer of B Shares**

(a) The holders of B Shares cannot directly or indirectly sell and/or transfer, or create any encumbrance over any of the B Shares, for a period of 6 (six) years from the date of incorporation of the Company (the Lock-up Period), unless explicitly permitted in the Articles or agreed in writing by Alpha.

(b) During the Lock-up Period, the only permitted transfers for the B Shares are (i) any compulsory transfers provided in 8 and (ii) any transfer as part of an Exit.

(c) After the Lock-up Period, if as a result of a bona fide offer made by a third party (the Candidate-Purchaser) to any of the holders of B Shares (the Transferor), the Transferor wishes to sell all or part of its B Shares to the Candidate-Purchaser, he/she/it shall notify, in any case prior to any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, the Board of all the relevant terms and conditions of the third party's offer (the Transfer Notice) including:

(i) the name and address or, in the case of a legal entity, the corporate name and registered office of the Candidate-Purchaser;

(ii) the number of B Shares the Transferor wishes to sell (the Offered B Shares);

(iii) the bona fide price the Candidate-Purchaser is willing to pay for the Offered B Shares; and

(iv) the other terms and conditions under which the Offered B Shares would be sold.

(d) The Company (to the extent permitted by law) shall have a right of first refusal to purchase all (but not less than all) of the Offered B Shares, which shall be exercised by providing notice thereof to the Transferor within 10 (ten) days following receipt of the Transfer Notice.

(e) If the Company does not exercise its right of first refusal, the Board shall notify, within 10 (ten) days following receipt of the Transfer Notice:

(i) the Transferor, that the Company does not exercise its right of first refusal; and

(ii) Alpha of all the terms and conditions included in the Transfer Notice (the Alpha Notice).

(f) If the Company does not exercise its right of first refusal, Alpha shall have a right of first refusal to purchase all (but not less than all) of the Offered B Shares (or to nominate a new manager of the Group who shall have the right to purchase all the Offered B Shares), which shall be exercised by providing notice thereof to the Transferor within 10 (ten) days following receipt of the Alpha Notice.

(g) If Alpha does not exercise its right of first refusal, Alpha shall notify, within 10 (ten) days following receipt of the Alpha Notice:

(i) the Transferor, that Alpha does not exercise its right of first refusal; and

(ii) the holders of B Shares (other than the Transferor) (the Other Shareholders) of all the terms and conditions included in the Transfer Notice (the Last Notice).

(h) If the Company and Alpha do not exercise their respective right of first refusal, the Other Shareholders shall have a right of first refusal to purchase all (but not less than all) of the Offered B Shares, which shall be exercised by providing

notice thereof to the Transferor within 10 (ten) days following receipt of the Last Notice. If the number of Shares for which the Other Shareholders have exercised their right of first refusal exceeds the number of the Offered B Shares, the Offered B Shares will be allocated to the Other Shareholders pro rata to their respective shareholding in the Company.

(i) If the Company, Alpha and the Other Shareholders do not exercise their respective right of first refusal, the Transferor shall have the right to sell all the Offered B Shares to the Candidate-Purchaser in accordance with the terms and conditions set out in the Transfer Notice, provided that this sale must be executed within 60 (sixty) days following the sending of the Transfer Notice.

### **8. Compulsory transfer of shares.**

8.1 A holder of B Shares who voluntarily or involuntarily ceases to be a manager of Metallum and/or of any of the companies which are directly or indirectly controlled by Metallum (the Group) (the Event) shall qualify as a Leaver for the purpose of this 8.

8.2 The Company shall notify in writing to Alpha and to the Leaver the occurrence of an Event, as evidenced by a notice of termination or similar instrument, within 120 (one hundred and twenty) days from the date of such Event (the Event Notice).

#### **8.3 Good Leaver**

(a) A Good Leaver shall be a Leaver:

(i) whose employment contract (or management agreement) is terminated because of the death, permanent illness or disablement, or retirement (in accordance with applicable law) of the Leaver; or

(ii) whose employment is terminated by the employer without cause.

For the avoidance of doubt, any termination of an employment agreement by the employer due to such causes related to performance, acts, negligence or omissions of such Leaver justifying the rescission of the employment agreement, or due to other circumstances which are predominantly caused by such Leaver will not qualify as a termination without cause.

(b) A Good Leaver shall within 30 (thirty) days from receipt of the Event Notice (the Leaver Date), offer all his/her/its B Shares to the following persons or entities at the Leaver Price, in the following order of priority:

(i) first, to the Company (to the extent permitted by law);

(ii) secondly, if and to the extent that the Company rejects the offer, to Alpha; and

(iii) thirdly, if and to the extent that each of the Company and Alpha rejects the offer, to a new manager of the Group and/or the other holders of B Shares, subject to Alpha's written approval.

(c) If and to the extent that all the persons or entities listed under items (i) to (iii) above reject the offer of the Good Leaver, Alpha shall, within 60 (sixty) days from the Leaver Date, offer to the Good Leaver to purchase all his/her/its B Shares at the Leaver Price.

(d) For the purpose of this article 8.3, the Leaver Price shall be equal to the higher of (i) the nominal value of the B Shares plus 5% per annum and (ii) the Fair Market Value of the B Shares as of the Leaver Date.

(e) If completion of an Exit occurs within 6 months from the Leaver Date, the person or entity which:

(i) had purchased the B Shares from the Good Leaver in accordance with this article 8.3; and

(ii) receives distributions from the Company (whether in the form of distribution of dividends, distribution of capital – including share premium or any other reserves – consideration for redemption or repurchase of shares or any other equivalent transaction, proceeds from liquidation or any other form of distribution) on these B Shares after the Exit,

shall pay to the Good Leaver, within 10 (ten) business days from the date of any distribution on the B Shares, the difference between the Leaver Price and the aggregate amount of the distributions received on these B Shares after the Exit.

#### **8.4 Bad Leaver**

(a) A Bad Leaver means any Leaver who does not qualify as a Good Leaver;

(b) A Bad Leaver shall within 30 (thirty) days from the Leaver Date, offer all his/her/its B Shares to the following persons or entities at the Leaver Price, in the following order of priority:

(i) first, to the Company (to the extent permitted by law);

(ii) secondly, if and to the extent that the Company rejects the offer, to Alpha; and

(iii) thirdly, if and to the extent that each of the Company and Alpha rejects the offer, to a new manager of the Group and/or the other holders of B Shares, subject to Alpha's written approval.

(c) For the purpose of this article 8.4, the Leaver Price shall be equal to the lesser of (i) the nominal value of the B Shares minus 15% and (ii) the Fair Market Value of the B Shares as of the Leaver Date.

8.5 For the purposes of this 8, the Fair Market Value of the B Shares of a Leaver as of the Leaver Date shall be:

(a) the price for the B Shares as agreed between the Company and the Leaver; or

(b) if no agreement can be reached on this within 30 (thirty) days from the offer,  $4.0 \times \text{CC EBITDA} - \text{NCD}$  whereby:

(i) CC EBITDA shall mean the Company's consolidated earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation; and

(ii) NCD shall mean the Company's net consolidated debt,

both being calculated on the basis of the duly audited and approved consolidated annual accounts of the Group relating to the previous accounting year (i.e. prior to the Leaver Date), and taking into account, as the case may be, any exceptional events as well as any acquisitions having taken place during the current accounting year.

8.6 Payment of the Leaver Price to the Leaver will be made within 30 (thirty) days from the date of transfer of the B Shares, subject to the liquidity and financial position of the acquiring party. If the Company is the acquiring party and if payment of the Leaver Price would negatively impact on its liquidity and financial position, then payment may be postponed until Exit at the Company's discretion.

## **9. Management.**

9.1 Where the Company has several shareholders, the Company shall be managed by the Board, composed of 1 class A director (the A Director) and 4 class B directors (the B Directors and together with the A Director, the Directors). The Directors do not need to be shareholders of the Company.

9.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for terms not exceeding six years, renewable. The General Meeting shall also determine their remuneration (if any). A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

9.3 The A Director shall be proposed for appointment and revocation by Alpha.

9.4 Where a legal person is appointed as Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as its permanent representative (représentant permanent) to exercise that duty in the name and on behalf of the Legal Entity.

9.5 In the event of vacancy in the office of a Director because of resignation, death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, the statutory auditor (commissaire aux comptes) shall promptly request the General Meeting to appoint new Directors.

## **10. Meetings of the board.**

10.1 The Chairman shall be the A Director.

10.2 The Board may appoint a secretary (who does not need to be a Director) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board and at any General Meeting. In his/her/its absence, the other Directors or the General Meeting, as the case may be, will appoint another person as chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by a simple majority vote of the Directors or shareholders present or represented at such meeting.

10.3 The Board shall meet upon call by any Director.

10.4 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. The notice will include the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the meeting.

10.5 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they agree to waive convening notices. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

10.6 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed, another director as its/his/her proxy. A Director may represent more than one of its/his/her colleagues, under the condition however that at least two Directors attend the relevant meeting.

10.7 The Board may validly debate and take decisions only if at least the majority of the Directors (including the A Director) is present or represented. Resolutions of the Board are taken by the majority of the Directors present or represented (including the A Director).

10.8 Each Director will have one vote. In case of a tied vote, the Chairman shall have a casting vote.

10.9 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

10.10 Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions which are signed, manually or electronically by means of an electronic signature, by each Director (the Written Resolutions). The date of the Written Resolutions shall be the date of the last signature of a Director on the Written Resolutions.

### **11. Minutes of meetings of the board.**

11.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman (or as the case may be, by the chairman pro tempore who presided at the relevant meeting), by the secretary of the Board (if any), by any two Directors present at such meeting or as the Board may from time to time determine.

11.2 Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary of the Board (if any) or by any two Directors.

**12. Powers of the board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the General Meeting by the Law or by the Articles fall within the competence of the Board.

### **13. Delegation of powers.**

13.1 The Board may delegate the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto to one or more person(s) (who do not need to be shareholder(s) or Director(s)).

13.2 The Board may, where required by applicable law, appoint a person (who does not need to be a shareholder or a Director) as its permanent representative at the level of any entity in which the Company is appointed as director, manager or similar function. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may individually bind the Company in its capacity as director, manager, or similar function of any such entity.

13.3 The Board may also delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agent(s) and determine the relevant terms and conditions of this delegation of powers.

**14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of the A Director and two B Directors. The Company shall further be bound by the sole or joint signature(s) of any person(s) to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the day-to-day management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of 13 above.

### **15. Conflict of interests.**

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any Director or officer of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3 In the event that any Director may have any personal and opposite interest to the interest of the Company in any transaction involving the Company, such Director shall disclose to the Board the existence of such personal and opposite interest and shall not participate in the deliberation of the Board relating to any such transaction. Such transaction, and the existence of such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

15.4 The preceding paragraph does not apply to transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

### **16. Indemnification.**

16.1 The Company may, subject to applicable law, indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/her/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Director or officer of the Company or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/her/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

16.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

**17. Powers of the general meeting.** Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

### **18. Annual general meeting – Other general meetings.**

18.1 The annual General Meeting shall be held at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of June of each year. If such day is not a business day for banks in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

18.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

18.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**19. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

19.1 The convening notice formalities and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of the General Meetings, unless otherwise provided herein.

19.2 Convening notices for each General Meeting shall include the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the meeting.

19.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, the meeting may be held without prior notice if all the shareholders agree to waive convening notices.

19.4 The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company may require the addition of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

19.5 Convening notices for every General Meeting shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered shareholders.

19.6 The convening notices may be made by registered letters only.

19.7 Each Share is entitled to one vote.

19.8 Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the meeting (including the vote of the holder of the A Share).

19.9 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the corporate purpose or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital of the Company present or represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by the shareholders present or represented at the relevant General Meeting (including the vote of the holder of the A Share). Votes relating to Shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

19.10 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any) of the Company.

19.11 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who does not need to be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed.

19.12 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 5 (five) days before the relevant General Meeting.

19.13 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

19.14 The Chairman shall preside the General Meeting. If the Chairman is not present in person, the shareholders will, before starting any deliberation, elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman of the relevant General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer of the relevant General Meeting form the bureau of the General Meeting.

19.15 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

19.16 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman, by the secretary of the Board (if any) or by any two Directors.

## **20. Auditor(s).**

20.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years, renewable.

20.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number and remuneration (if any) and term of office. The statutory auditor(s) may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

20.3 If the conditions of article 69 (in combination with article 35) of the law of 19 December 2002 on the Trade and Companies Register and on the accounting and financial accounts of companies (the Law of 19 December 2002) are met, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the Law of 19 December 2002. The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

**21. Accounting year.** The accounting year of the Company begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

## **22. Annual accounts.**

22.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the relevant provisions of the law of 19 December 2002.

22.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts of the Company together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory / external auditor (s) of the Company who will thereupon draw up its/their report.

22.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts of the Company, the reports of the Board and of the statutory / external auditor(s) of the Company and such other documents as may be required by law shall be made available at the registered office of the Company for inspection by the shareholders during regular business hours.

## **23. Allocation of profits.**

23.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon as the legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall be compulsory again if the legal reserve falls below such 10% threshold.

23.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time within the limits of the Law.

23.3 The dividends may be paid in Euro or any other currency and at such places and times as may be determined by the Board.

23.4 The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**24. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in 19 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**25. Applicable law.** All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law."

### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company begins on the date hereof and ends on 31 December 2010.

The first annual General Meeting will be held within 18 months of the date of incorporation of the Company.

### *Subscription – Payment*

The articles of association of the Company having thus been recorded, the Shareholders hereby declare that they subscribe to all the 355,100 (three hundred fifty-five thousand and one hundred) shares representing the total share capital of the Company amounting to EUR 355,100 (three hundred fifty-five thousand and one hundred Euros).

All these shares have been fully paid-up by the Shareholders by means of a payment in cash, so that the sum of EUR 355,100 (three hundred and fifty-five thousand one hundred Euros) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been fulfilled and expressly bears witness to their

fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that the articles of association of the Company comply with the provisions of article 27 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

*Ordinary general meeting of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, have taken the following resolutions:

(1) The Shareholders resolve to set the number of directors of the Company at 5, constituting therefore the board of directors of the Company.

(2) The Shareholders resolve to appoint the following persons as directors of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company:

(a) Christophe Neumann, born on 26 August 1968 in Avignon (France) and professionally residing at 49 Avenue Hoche, 75008 Paris, as A Director and Chairman;

(b) Valon S.A, as B Director;

(c) Lannage S.A., as B Director;

(d) Koffour S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86.086, as B Director, and

(e) Patrick Verschelde, born on 1 January 1951 in Tourcoing, (France) and residing at 185, rue de la Pompe, 75016 Paris, as B Director.

(3) The Shareholders resolve to appoint Audit Trust S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B. 63.115, effective as of the date of incorporation of the Company, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company.

(4) The Shareholders resolve that the terms of office of the directors and of the statutory auditor of the Company will expire after the annual general meeting to be held in 2016.

(5) The Shareholders resolve to set the registered office of the Company at 180, rue des Aubépines, L1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Shareholders (i) the present deed is worded in English, followed by a French version and (ii) in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Shareholders, the attorney-in-fact of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt juillet, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

(1) Valon S.A., une société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.143; et

(2) Lannage S.A., une société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.130.

Valon S.A. et Lannage S.A. sont désignés ci-dessous conjointement comme les Actionnaires, et chacune séparément comme un Actionnaire.

ici représentée par Fanny Marx, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration des Actionnaires, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires, représentés tel que mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent établir comme suit:

### "Définitions

Actions a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1;  
Action de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1;  
Actions de Classe B a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1;  
Actions de Classe B Offertes a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.4;  
Administrateur a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1;  
Administrateur de Classe A a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1;  
Administrateur de Classe B a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1;  
Alpha désigne la société APEF Management Company 5 Ltd, une société constituée selon le droit des Iles Anglo-Normandes, ayant son siège social au n° 22, Grenville Street, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-Normandes;  
Autres Actionnaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.4;  
Bad Leaver a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.4;  
Candidat Acheteur a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.4;  
Cédant a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.4.  
Conseil a la signification qui lui est attribuée à l'article 2.1;  
Dernière Notification a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.4;  
Droit a la signification qui lui est attribuée à l'article 6.8;  
Evènement a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.1;  
Good Leaver a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.3;  
Groupe a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.1;  
Leaver a la signification qui lui est attribué à l'article 8.1;  
Leaver Date a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.3;  
Metallum désigne Metallum Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au n° 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 au Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.635;  
Notification à Alpha a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.4;  
Notification de Transfert a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.4;  
Notification d'un Evènement a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.2;  
Période de Blocage a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.4;  
Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 1;  
Sortie a la signification qui lui serait attribuée dans toute convention d'actionnaires relative à Metallum et à laquelle la Société serait partie;  
Statuts désignent les statuts de la société; et  
Valeur Normale de Marché a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.5;

#### **1. Nom et Forme.**

1.1 Il est établi un société anonyme sous la dénomination «MGTeam S.A.» (la Société).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré:

(i) dans les limites de la commune où est situé le siège social par une décision du conseil d'administration de la société (le Conseil); et

(ii) en-dehors des limites de la commune où est situé le siège social par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale), adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts de la Société (les Statuts), conformément à l'article 19 ci-dessous.

2.2 La Société peut établir des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil estime que des faits ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire sont survenus ou imminents et que ces faits ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social de la Société peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la complète cessation des ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social à l'étranger, restera une société de droit luxembourgeois.

#### **3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.



3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée aux conditions requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 19 ci-dessous.

#### **4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations concernant directement ou indirectement l'acquisition de participations dans Metallum et dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations..

4.2 De plus, la Société peut acquérir et vendre des propriétés immobilières, pour son propre compte, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut accomplir toutes les opérations concernant la propriété immobilière, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objectif principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou le bail de propriétés immobilières.

4.3 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils peuvent être composés de temps en temps, pour acquérir, investir dans et disposer de tous types de propriété, corporelle et incorporelle, mobilière et immobilière, et en particulier mais sans y être limitée, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, l'acquisition, la gestion, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

4.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tous type de contrat de prêt, procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes (convertibles ou non) y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société..

4.5 La Société peut également consentir des garanties et accorder des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.6 La Société peut passer, exécuter, délivrer et accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans y être limitée, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, du taux de change, du taux d'intérêt et autres risques.

4.7 La Société peut accomplir toutes les opérations ou transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 355,100 (trois cent cinquante cinq mille cent Euros), représenté par 1 (une) action de classe A (l'Action de Classe A), et 355,099 (trois cent cinquante cinq mille quatre-vingt-dix-neuf) actions de classe B (les Actions de Classe B), chacune de ces Action de Classe A et Actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro). L'Action de Classe A et les Actions de Classe B sont collectivement désignées comme les Actions.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale, aux conditions requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 19 ci-dessous.

5.3 En cas de réduction du capital social, l' Action de Classe A et les Actions de Classe B seront traitées de manière égale.

#### **6. Actions.**

6.1 Les Actions sont nominatives et resteront nominatives.

6.2 Les Actions laissent intacts les mêmes droits et obligations tels qu'autrement prévus dans les Statuts.

6.3 Chaque Action donne droit à une fraction des avoirs sociaux et des bénéfices de la Société proportionnellement au nombre d'Actions qui existent.

6.4 Un registre des actions est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou le lieu qu'il a élu pour domicile, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

6.5 Des certificats constatant ces inscriptions dans le registre des actions sont délivrés aux actionnaires à leur demande, et ces certificats, s'ils sont délivrés, seront signés par le président du Conseil d'Administration (le Président), ou par deux autres membres quelconques du Conseil d'Administration.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne

aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.7 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

6.8 La Société est autorisée à émettre des Actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

## **7. Transfert des actions.**

7.1 Le(s) transfert(s) des Actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actions de la Société, une telle déclaration de transfert devant être effectuée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables, ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

7.2 La Société peut aussi accepter comme preuve d'un transfert d'actions d'autres instruments de transfert prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire, satisfaisants pour la Société.

### **7.3 Transfert de l'Action de Classe A**

L'Action de Classe A est librement transmissible..

### **7.4 Transfert des Actions de Classe B**

(a) Les propriétaires d'Action de Classe B ne peuvent, directement ou indirectement, vendre et/ou transférer, ou grever de charges aucune des Actions de Classe B, Durant une période de 6 (six) ans à partir de la date de constitution de la Société (la Période de Blocage), à moins que cela ne soit expressément permis dans les Statuts ou accepté par écrit par Alpha.

(b) Pendant la Période de Blocage, les seuls transferts permis concernant les Actions de Classe B sont (i) tout transfert obligatoire prévu à l'article 8 et (ii) tout transfert dans le cadre d'une Sortie.

(c) Après la Période de Blocage, si suite à une offre bona fide faite par un tiers (le Candidat Acheteur) à l'un quelconque des propriétaires d'Actions de Classe B (le Cédant), le Cédant souhaite vendre tout ou une part de ses Actions de Classe B au Candidat Acheteur, il/elle notifie au Conseil, dans tous les cas antérieurement à tout contrat liant entre le Cédant et le Candidat Acheteur, tous les termes et conditions pertinents de l'offre du tiers (la Notification de Transfert) incluant:

- (i) le nom et l'adresse ou, s'il s'agit d'une personne morale, le nom de société et le siège social du Candidat Acheteur;
- (ii) le nombre d'Actions de Classe B que le Cédant souhaite vendre (les Actions de Classe B Offertes);
- (iii) le prix bona fide que le Candidat Acheteur est prêt à payer pour les Actions de Classe B Offertes; et
- (iv) les autres termes et conditions sous lesquels les Actions de Classe B seront vendues.

(d) La Société (dans les limites autorisées par la loi) a un droit de premier refus pour acheter toutes (mais pas moins que toutes) les Actions de Classe B Offertes, droit qui est exercé par la notification de son exercice au Cédant dans les 10 (dix) jours suivant la réception de la Notification de Transfert.

(e) Si la Société n'exerce pas son droit de premier refus, le Conseil notifie, dans les 10 (dix) jours suivant la réception de la Notification de Transfert:

- (i) au Cédant, que la Société n'exerce pas son droit de premier refus; et
- (ii) à Alpha, tous les termes et conditions inclus dans la Notification de Transfert (la Notification à Alpha).

(f) Si la Société n'exerce pas son droit de premier refus, Alpha a un droit de premier refus pour acheter toutes (mais pas moins que toutes) les Actions de Classe B Offertes (ou de nommer un nouveau gérant du Groupe qui a le droit d'acheter toutes les Actions de Classe B Offertes), droit qui est exercé par la notification de son exercice au Cédant dans les 10 (dix) jours suivant la réception de la Notification à Alpha.

(g) Si Alpha n'exerce pas son droit de premier refus, Alpha notifie, dans les 10 (dix) jours suivant la réception de la Notification à Alpha:

- (i) au Cédant, que la Société n'exerce pas son droit de premier refus; et
- (ii) aux propriétaires d'Actions de Classe B (autres que le Cédant) (les Autres Actionnaires) tous les termes et conditions inclus dans la Notification de Transfert (la Dernière Notification).

(h) Si la Société et Alpha n'exercent pas leurs droits respectifs de premier refus, les Autres Actionnaires ont un droit de premier refus pour acheter toutes (mais pas moins que toutes) les Actions de Classe B Offertes, droit qui est exercé par la notification de son exercice au Cédant dans les 10 (dix) jours suivant la réception de la Dernière Notification. Si le nombre d'actions pour lesquelles les Autres Actionnaires ont exercé leur droit de premier refus excède le nombre des Actions de Classe B Offertes, les Actions de Classe B Offertes seront attribuées aux Autres Actionnaires au pro rata de leurs participations respectives dans la Société.

(i) Si la Société, Alpha, et les Autres Actionnaires n'exercent pas leurs droits respectifs de premier refus, le Cédant a le droit de vendre toutes les Actions de Classe B Offertes au Candidat Acheteur conformément aux termes et conditions mentionnés dans la Notification de Transfert, cette vente devant être exécutée dans les 60 (soixante) jours suivant l'envoi de la Notification de Transfert.

## 8. Transfert obligatoire d'actions.

8.1 Un propriétaire d'Actions de Classe B qui, volontairement ou involontairement, cesse d'être un gérant de Metallum et/ou de l'une des sociétés qui sont directement ou indirectement contrôlées par Metallum (le Groupe) (l'Évènement), est qualifié de Leaver pour les objectifs de cet article 8.

8.2 La Société notifie par écrit à Alpha et au Leaver la survenance d'un Évènement, prouvé par une notification de résiliation ou un instrument similaire, dans les 120 (cent-vingt) jours à compter de la date d'un tel Évènement (la Notification d'un Évènement).

### 8.3 Good Leaver

(a) Un Good Leaver est un Leaver:

(i) dont le contrat d'emploi (ou le contrat de gestion) prend fin pour cause de mort, maladie ou handicap incurable, ou de retraite (conformément à la loi applicable) du Leaver; ou

(ii) dont il est mis fin à l'emploi par l'employeur sans cause.

Pour éviter les doutes, toute cessation d'un contrat d'emploi par l'employeur pour une cause relative aux performances, actes, négligences ou omissions d'un tel Leaver justifiant la rupture du contrat d'emploi, ou pour d'autres circonstances principalement causées par un tel Leaver ne sera pas qualifiée de cessation sans cause.

(b) Un Good Leaver doit, dans les 30 (trente) jours de la réception de la Notification de l'Évènement (la Leaver Date), offrir toutes ses Actions de Classe B aux personnes ou entités suivantes au Leaver Price, dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, à la Société (dans les limites autorisées par la loi);

(ii) deuxièmement, si et dans la mesure où la Société rejette l'offre, à Alpha; et

(iii) troisièmement, si et dans la mesure où et la Société et Alpha rejettent l'offre, à un nouveau gérant du Groupe et/ou aux autres propriétaires d'Actions de Classe B, sous l'approbation écrite d'Alpha.

(c) Si et dans la mesure où toutes les personnes ou entités citées sous les points (i) à (iii) ci-dessus rejettent l'offre du Good Leaver, Alpha offre au Good Leaver, dans les 60 (soixante) jours de la Leaver Date, d'acheter toutes ses Actions de Classe B au Leaver Price.

(d) Pour les besoins du présent article 8.3, le Leaver Price est égal au montant le plus élevé entre (i) la valeur nominale des Actions de Classe B plus 5% par an et (ii) la Valeur Normale de Marché des Actions de Classe B à la Leaver Date.

(e) Si l'achèvement d'une Sortie a lieu dans les 6 mois de la Leaver Date, la personne ou entité qui:

(i) avait acheté les Actions de Classe B du Good Leaver conformément au présent article 8.3; et

(ii) reçoit des distributions de la part de la Société (que ce soit sous la forme de distribution de dividendes ou de capital – les primes d'émission ou toutes autres réserves incluses -, de contrepartie d'un remboursement ou de rachat d'actions ou de toute autre opération équivalente, procédure de liquidation ou autre forme de distribution) sur ces Actions de Classe B après la Sortie,

paye au Good Leaver, dans les 10 (dix) jours ouvrables à partir de la date de toute distribution sur les Actions de Classe B, la différence entre le Leaver Price et le montant global de la distribution sur ces Actions de Classe B après la Sortie (le Prix de Sortie).

### 8.4 Bad Leaver

(a) Un Bad Leaver est tout Leaver qui n'est pas qualifié de Good Leaver;

(b) Un Bad Leaver offre dans les 30 (trente) jours de la Leaver Date toutes ses Actions de Classe B aux personnes ou entités suivantes au Leaver Price, dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, à la Société (dans les limites autorisées par la loi);

(ii) deuxièmement, si et dans la mesure où la Société rejette l'offre, à Alpha; et

(iii) troisièmement, si et dans la mesure où et la Société et Alpha rejettent l'offre, à un nouveau gérant du Groupe et/ou aux autres propriétaires d'Actions de Classe B, sous l'approbation écrite d'Alpha.

(c) Pour les besoins du présent article 8.4, le Leaver Price est égal au montant le moins élevé entre (i) la valeur nominale des Actions de Classe B moins 15% par an et (ii) la Valeur Normale de Marché des Actions de Classe B à la Leaver Date.

8.5 Pour les besoins du présent article 8, la Valeur Normale de Marché des Actions de Classe B d'un Leaver, à la Leaver Date est:

(a) le prix des Actions de Classe B, tel que convenu entre la Société et le Leaver; ou

(b) si aucun accord n'est trouvé à ce sujet dans les 30 (trente) jours de l'offre,  $4.0 \times \text{CC EBITDA} - \text{NCD}$  où:

(i) CC EBITDA signifie les comptes consolidés de la Société avant les intérêts, impôts, dépréciation et amortissements; et

(ii) NCD signifie la dette nette consolidée de la Société,

les deux étant calculés sur la base des comptes annuels consolidés du Groupe dûment vérifiés et approuvés, relatifs à la période comptable précédente (antérieurs à la Leaver Date), et prenant en compte, le cas échéant, tout évènement exceptionnel de même que toute acquisition ayant eu lieu durant la période comptable courante.

8.6 Le paiement du Leaver Price au Leaver sera fait dans les 30 (trente) jours à partir de la date du transfert des Actions de Classe B, sous réserve des liquidités et de la position financière de la partie acquérante. Si la Société est la partie

acquérante et s'il s'avère que le paiement du Leaver Price aurait un impact négatif sur ses liquidités et sa position financière, alors le paiement peut être reporté jusqu'à la Sortie à la discrétion de la Société.

### **9. Administration de la société.**

9.1 Si la Société a plusieurs actionnaires, la Société est administrée par le Conseil, composé d'1(un) administrateur de Classe A (l'Administrateur de Classe A) et de 4 (quatre) administrateurs de Classe B (les Administrateurs de Classe B, et ensemble avec l'Administrateur de Classe A, les Administrateurs). Les Administrateurs ne doivent pas être des actionnaires de la Société.

9.2 Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour un terme n'excédant pas six ans, renouvelable. L'Assemblée Générale détermine également, le cas échéant, leur rémunération. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans justification de cause et/ou remplacé, à tout moment, par l'Assemblée Générale.

9.3 La nomination et la révocation de l'Administrateur de Classe A sont proposées par Alpha.

9.4 Si une personne morale est nommée comme Administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme son représentant permanent pour exercer ce devoir au nom et pour le compte de la Personne Morale.

9.5 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de démission, décès, retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants peuvent élire, par un vote à la majorité, un Administrateur qui occupera ce poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. S'il n'y a plus d'Administrateurs restants, le commissaire aux comptes demande dans les plus brefs délais à l'Assemblée Générale de désigner de nouveaux Administrateurs.

### **10. Réunions du conseil.**

10.1 Le Président est l'Administrateur de Classe A.

10.2 Le Conseil peut désigner un secrétaire (qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur) qui sera en charge de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres Administrateurs ou les Actionnaires, le cas échéant, nommeront une autre personne comme président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des Administrateurs ou des Actionnaires présents ou représentés à la réunion en question.

10.3 Le Conseil se réunit à la demande de tout Administrateur.

10.4 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil est donnée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion en question, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée brièvement dans la convocation à la réunion du Conseil. La convocation indiquera le lieu, la date et l'ordre du jour de la réunion.

10.5 Une telle convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent renoncer à la convocation. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par le consentement de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

10.6 Tout Administrateur peut agir à une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition cependant qu'au moins deux Administrateurs assistent à la réunion en question.

10.7 Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins des Administrateurs (l'Administrateur de Classe A inclus) est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont adoptées à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés (l'Administrateur de Classe A inclus).

10.8 Chaque Administrateur aura une voix. En cas de parité des votes, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

10.9 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs assistant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil est retransmise en direct, et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une cette réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est considérée comme tenue à Luxembourg.

10.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle décision consiste en un seul ou plusieurs documents contenant les décisions qui sont signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique, par tous les Administrateurs (les Résolutions Circulaires). La date des Résolutions Circulaires est la date de la dernière signature d'un Administrateur sur les Résolutions Circulaires.

### **11. Procès-verbaux des réunions du conseil.**

11.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil sont signés par le Président (ou le cas échéant, par le président pro tempore qui a présidé la réunion concernée), par le secrétaire du Conseil (le cas échéant), par deux Administrateurs au choix présents à cette réunion ou comme le Conseil peut le déterminer de temps en temps.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs sont signés par le Président, le secrétaire du Conseil (le cas échéant), ou par deux Administrateurs au choix.

**12. Pouvoirs du conseil.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les Statuts sont de la compétence du Conseil.

### **13. Délégation de pouvoirs.**

13.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière à une ou plusieurs personnes (qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires ou Administrateurs).

13.2 Le Conseil peut, lorsque la loi applicable le requiert, nommer une personne (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire ou un Administrateur) comme son représentant permanent auprès de toute entité dans laquelle la Société est nommée en tant qu'administrateur, gérant ou toute autre fonction similaire. Ce représentant permanent agira en toute discrétion, mais au nom et pour le compte de la Société, et peut lier individuellement la Société dans sa capacité d'administrateur, gérant, ou toute autre fonction similaire dans une telle entité.

13.3 Le Conseil peut aussi déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc et déterminer les termes et conditions pertinents de cette délégation de pouvoirs.

**14. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures jointes de l'Administrateur de Classe A et de deux Administrateurs de Classe B. La Société est en outre liée par la seule signature ou les signatures jointes de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir spécifique de signature a été accordé par le Conseil, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera liée par la seule signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 13, paragraphe premier, ci-dessus.

### **15. Conflit d'intérêts.**

15.1 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou entité n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un Administrateur ou agent de la Société a un intérêt dans, ou est Administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

15.2 Tout Administrateur ou agent de la Société qui est administrateur, associé, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracte ou s'engage autrement en affaire, ne peut, seulement en raison de cette affiliation dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer et voter ou d'agir en toute matière en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3 Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel et contraire aux intérêts de la Société dans une quelconque opération de la Société, cet Administrateur informe le Conseil de l'existence de cet intérêt personnel et opposé à ceux de la Société et ne participe pas aux délibérations du Conseil concernant cette opération. Cette opération, et l'existence d'un tel intérêt de l'Administrateur est mentionné à la prochaine Assemblée Générale.

15.4 Les paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

### **16. Indemnisation.**

16.1 La Société peut, dans le respect de la loi applicable, indemniser tout Administrateur ou agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il peut être impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou agent de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

16.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation est seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller selon lequel la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

### **18. Assemblée générale annuelle – Autres assemblées générales.**

18.1 L'Assemblée Générale annuelle est tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le premier jour ouvrable suivant.

18.2 L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3 Les autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et heures mentionnées dans les convocations aux assemblées concernées.

#### **19. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.**

19.1 Les formalités de convocation et quorum requises par la loi sont applicables aux convocations et à la conduite des Assemblées Générales, à moins qu'il en soit disposé autrement dans les Statuts.

19.2 Les convocations à chaque Assemblée Générale mentionnent le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée en question.

19.3 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable si tous les actionnaires acceptent de renoncer aux convocations.

19.4 Le Conseil, comme les commissaires aux comptes, s'il y en a, peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

19.5 Les convocations à chaque Assemblée Générale prennent la forme d'annonces insérées deux fois à au moins huit jours d'intervalle et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

19.6 Les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

19.7 Chaque Action donne droit à une voix.

19.8 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la loi ou dans les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes émis par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée (le vote du propriétaire de l'Action de Classe A inclus).

19.9 Cependant, les décisions de modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social est représentée et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital social de la Société présente ou représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les décisions, pour être adoptées, doivent être supportées par deux tiers au moins des votes émis par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale concernée. Les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu de voter ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

19.10 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec le consentement unanime des actionnaires et obligataires (s'il y en a) de la Société.

19.11 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique, une autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) comme mandataire.

19.12 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires de vote indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les formulaires de vote originaux devront être reçus par la Société 5 (cinq) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

19.13 Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires assistant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, et la participation à une réunion de l'assemblée par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une cette réunion.

19.14 Le Président présidera l'Assemblée Générale. Si le Président n'est pas présent en personne, les actionnaires éliront, avant de commencer les délibérations, un président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le président de l'Assemblée Générale en question nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur de l'Assemblée Générale en question forment le bureau de l'Assemblée Générale.

19.15 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

19.16 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président, par le secrétaire du Conseil (s'il y en a un), ou par deux Administrateurs au choix.

## **20. Commissaire(s) aux comptes.**

20.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises indépendant. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans, renouvelable.

20.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération (s'il y en a) et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut(peuvent) être révoqué(s), avec ou sans justification de cause, et/ou remplacés, à tout moment, par l'Assemblée Générale.

20.3 Si les conditions de l'article 69 (en combinaison avec l'article 35) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi du 19 décembre 2002) sont remplies, les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendants. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est(sont) nommés par l'Assemblée Générale conformément à l'article 69 de la Loi du 19 décembre 2002. L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

**21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## **22. Comptes annuels.**

22.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil dressera les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions pertinentes de la Loi du 19 décembre 2002.

22.2 Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil soumettra les comptes annuels de la Société ainsi que son rapport et tout autre document requis par la loi au(x) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises de la Société qui rédigera(ont) sur cette base son(leur) rapport de révision.

22.3 Au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels de la Société, les rapports du Conseil et du(es) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises de la Société et tout autre document requis par la loi sont mis à disposition au siège social de la Société pour être consultés par les actionnaires durant les heures de bureau ordinaires.

## **23. Affectation des bénéfices.**

23.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, 5% (cinq pour cent) sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse obligatoire dès que la réserve légale aura atteint 10% (10 pour cent) du capital social de la Société, mais est obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (10 pour cent).

23.2 L'Assemblée Générale détermine l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et elle peut décider de payer des dividendes à tout moment dans les limites de la Loi.

23.3 Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise et aux temps et lieux déterminés par le Conseil.

23.4 Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi.

**24. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée aux conditions requises pour la modification des Statuts, tel que prescrites à l'article 19 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. Cette Assemblée Générale détermine également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**25. Loi applicable.** Toutes les matières non expressément régies par les Statuts sont réglées conformément à la Loi."

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra endéans les 18 mois de la constitution de la Société.

### *Souscription – Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires représentés tel que mentionné ci-dessus, déclarent qu'ils souscrivent toutes les 355.100 (trois cent cinquante-cinq mille cent) actions représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à 355.100 EUR (trois cent cinquante-cinq mille cent Euros).

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par les Actionnaires au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de 355.100 EUR (trois cent cinquante-cinq mille cent Euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

*Assemblée générale ordinaire des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

(1) Les Actionnaires décident de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à 5, formant ainsi le conseil d'administration de la Société.

(2) Les Actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société:

(a) M. Christophe Neumann, né le 26 août 1968 à Avignon (France) et résidant professionnellement au 49, Avenue Hoche, 75008 Paris, comme Administrateur A et Président;

(b) Valon S.A., comme Administrateur B;

(c) Lannage SA, comme Administrateur B;

(d) Koffour S.A., une société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.086, comme Administrateur B; et

(e) M. Patrick Verschelde, né le 1<sup>er</sup> janvier 1951 à Tourcoing, (France) et résidant au 185, rue de la Pompe, 75016, comme Administrateur B.

(3) Les Actionnaires décident de nommer Audit Trust S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 63.115, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

(4) Les Actionnaires décident que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera tenue en 2016; et

(5) Les Actionnaires décident d'établir le siège social de la Société au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Marx, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010107170/1000.

(100121074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Unikom Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1262 Luxembourg, 12, Sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg B 82.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100143/9.

(100112776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.



**Vitron S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 53.950,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.508.

—  
EXTRAIT

En date du 19 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
  - Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
  - Le siège social de la société est transféré au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.
- Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Madame Marjoleine van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010100147/18.

(100112672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**LexLux1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 153.840.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Carey Agri International Poland Sp. z.o.o.", a Polish company with registered office at Bokserska 66/a, 02-690 Warsaw (Poland),

here represented by Mr Philippe Morales, lawyer, residing professionally in Luxembourg-City (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, dated 16 July, 2010.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declares that:

I. It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "LexLux1 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 153 840, incorporated by a deed enacted on June 9, 2010, by the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and have not been amended since the incorporation of the Company.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the Company's share capital by an amount of four hundred million Polish Zloty (PLN 400,000,000.-), so as to raise it from its present amount of fifty-six thousand four hundred Polish Zloty (PLN 56,400.-) up to the amount of four hundred million fifty-six thousand four hundred Polish Zloty (PLN 400,056,400.-), by the issue of four hundred million (400,000,000.-) new shares, each having a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.-) (the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

2. Subscription for the New Shares and payment of the New Shares by a contribution in kind consisting in the contribution of five hundred sixty-one thousand two hundred and sixty-four (561,264) shares (the "Contributed Shares") of the Polish company Premium Distributors Sp. z.o.o., with registered office at Bokserska 66/a, 02-690 Warsaw, Poland, the contribution in kind representing an amount of four hundred million Polish Zloty (PLN 400,000,000.-).

3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation of the Company.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of four hundred million Polish Zloty (PLN 400,000,000.-), so as to raise it from its present amount of fifty-six thousand four hundred Polish Zloty (PLN 56,400.-) up to the amount of four hundred million fifty-six thousand four hundred Polish Zloty (PLN 400,056,400.-), by the issue of four hundred million (400,000,000) new shares, each having a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.-) (the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, to

be paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of five hundred sixty-one thousand two hundred sixty-four (561,264) shares (the "Contributed Shares") of the Polish company Premium Distributors Sp. z.o.o. with registered office at Bokserska 66/a, 02-690 Warszawa, Poland. The contribution in kind represents an amount of four hundred million Polish Zloty (PLN 400,000,000.-) (the "Contribution in Kind").

All the four hundred million (400,000,000) new Shares are subscribed by the Sole Shareholder and paid up by the Contribution in Kind.

The Contribution in Kind has been valued by the management of the Company pursuant to a report that the Sole shareholder approves, which certifies that the total value of the Contribution in Kind is equal to the value of the New Shares. Evidence of the transfer of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement.

Said valuation report and contribution agreement, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation as a consequence of the above-resolved capital increase, which shall henceforth be read as follows:

**Art. 6. First paragraph.** "The issued capital of the Company is fixed at four hundred million fifty-six thousand four hundred Polish Zloty (PLN 400,056,400.-) divided into four hundred million fifty-six thousand four hundred (400,056,400) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Carey Agri International Poland Sp. z.o.o.", une société polonaise ayant son siège social à Bokserska 66/a, 02-690 Varsovie (Pologne),

ici représentée par Maître Philippe Morales, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 16 juillet 2010.

Ladite procuration signée «*in variatur*» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare:

I. Qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de «LexLux1 S.à r.l.» (la "Société") , une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 153 840, constituée suivant un acte établi par le notaire soussigné en date du 9 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et qui n'a pas été modifié depuis la constitution de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cents millions de Zloty (PLN 400,000,000.-), pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille quatre cents Zloty (PLN 56,400.-) à un montant de quatre cents millions cinquante-six mille quatre cents Zloty (PLN 400,056,400.- ), par l'émission de quatre cents millions (400,000,000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.-) (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes comme énoncés dans les statuts de la Société.

2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales et libération des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en l'apport de cinq cent soixante et un mille deux cent soixante-quatre (561,264) parts sociales (les "Parts Sociales Apportées") de la société de droit polonais Premium Distributors Sp. z.o.o., ayant son siège social à Bokserska 66/a,

02-690 Varsovie, Pologne, l'apport en nature représentant un montant de quatre cents millions de Zloty (PLN 400,000,000.-).

3. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital de la Société.

L'Associé Unique prie au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cents millions de Zloty (PLN 400,000,000.-), de sorte de le porter de son montant actuel de cinquante-six mille quatre cents Zloty (PLN 56,400.-) à un montant de quatre cent millions cinquante-six mille quatre cents Zloty (PLN 400,056,400.-), par l'émission de quatre cents millions (400,000,000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.-) (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes comme énoncés dans les statuts de la Société, à libérer par un apport en nature consistant en l'apport en nature de cinq cent soixante et un mille deux cent soixante quatre (561,264) parts sociales (les "Parts Sociales Apportées") de la société de droit polonais Premium Distributors Sp. z.o.o., ayant son siège social à Bokerska 66/a, 02-690 Varsovie, Pologne. L'apport en nature représente un montant de quatre cents millions de Zloty (PLN 400,000,000.-) (l'«Apport en Nature»).

Toutes les quatre cents millions (400,000,000) Nouvelles Parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique et libérées par l'Apport en Nature.

L'Apport en Nature a été évalué par la gérance de la Société dans un rapport qu'approuve l'Associé Unique, qui certifie que la valeur totale de l'Apport en Nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises.

Le justificatif du transfert des Parts Sociales Apportées a été remis au notaire instrumentant par une copie du contrat d'apport.

Lesdits rapport d'évaluation et contrat d'apport, après avoir été signés ne varient par le mandataire de la partie comparante, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'alinéa paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter ladite augmentation du capital de la Société et aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cents millions cinquante six mille quatre cents Zloty (400,056.400.- PLN), représenté par quatre cents millions cinquante six mille quatre cents (400,056,400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8853. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010100764/135.

(100113253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**Velio International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.591.

Bilan de liquidation au 16.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100150/9.

(100112618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**Euro Engineering Contractors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 60.835.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 11 juin 2010 que les actionnaires ont décidé de mettre fin au mandat du commissaire aux comptes, la société Eurocomptes S.A., avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, avec effet rétroactif au 01.01.2010 et de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes la société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, à partir de cette date. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2010100245/18.

(100111526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Hanotte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.152.

---

*Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'actionnaire unique prises le 25 mai 2010*

**Cinquième résolution**

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANOTTE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010101034/27.

(100112030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

---

**Fesbo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 76.560.

1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société FESBO S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-76560 est dénoncé avec effet au 18 mai 2010.

2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FESBO S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet au 18 mai 2010.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

L.M.C Group S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010100256/14.

(100111132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., einer Kommanditgesellschaft auf Aktien luxemburgischen Rechts (Société en Commandite par Actions), mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) zu Luxemburg unter der Nummer B 127.492 (die „Gesellschaft“ oder „SOP SCA“) zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Benannte Gesellschaft wurde gemäß einer am 30. März 2007 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommene Urkunde unter der Firma Rosert S.A. gegründet, welche am 29. Mai 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 991, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal durch eine am 24. März 2010 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommene Urkunde abgeändert, welche am 14. Mai 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1016, veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Dr. Matthias Wohlfahrt, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in c/o Arendt & Medernach, 14, rue Erasme, L-2082 Luxemburg, eröffnet,

welcher Herrn Franck Deconinck, maître en droit, geschäftsansässig in c/o Arendt & Medernach, 14, rue Erasme, L-2082 Luxemburg zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Martine Zellinger, geschäftsansässig in 17, rue des Bains, L-1212 Luxemburg.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende

*Tagesordnung*

zu befinden hat:

1. Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von fünfhundertfünfundsiebzig Millionen Euro (EUR 525.000.000), um es von seinem jetzigen Stand von einer Milliarde einhundertfünf Millionen Euro (EUR 1.105.000.000), vertreten durch eine Milliarde einhundertfünf Millionen (1.105.000.000) Aktien ohne Nennwert, auf eine Milliarde sechshundertdreißig Millionen Euro (EUR 1.630.000.000), vertreten durch eine Milliarde sechshundertdreißig Millionen (1.630.000.000) Aktien ohne Nennwert, zu bringen;

2. Zeichnung von fünfhundertfünfundsiebzig Millionen (525.000.000) neuen Aktien und Zahlung;

3. Änderung von Absatz 1 des § 5 der Satzung der Gesellschaft;

4. Zustimmung der persönlich haftenden Gesellschafterin;

5. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist, dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis vom Termin der Generalversammlung und von der Tagesordnung gehabt zu haben und dass somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß zusammen getreten und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss - Aktienkapitalerhöhung*

Die Generalversammlung beschließt, das Kapital der Gesellschaft von seinem jetzigen Stand von einer Milliarde einhundertfünf Millionen Euro (EUR 1.105.000.000), vertreten durch eine Milliarde einhundertfünf Millionen (1.105.000.000) Aktien ohne Nennwert, um einen Betrag von fünfhundertfünfundsiebzig Millionen Euro (EUR 525.000.000), vertreten

durch fünfhundertfunfundzwanzig Millionen (525.000.000) neu zu zeichnende Aktien, zu erhöhen, um es auf eine Milliarde sechshundertdreißig Millionen Euro (EUR 1.630.000.000) zu bringen, nunmehr vertreten durch eine Milliarde sechshundertdreißig Millionen (1.630.000.000) Aktien ohne Nennwert.

#### *Zweiter Beschluss - Zeichnung und Zahlung*

Die fünfhundertfunfundzwanzig Millionen (525.000.000) neuen Aktien ohne Nennwert werden sämtlich durch die Deutsche Bank AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Theodor-Heuss Allee 70, D-60486 Frankfurt a.M., eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt a.M. unter der Nummer HRB 30.000 (die „Deutsche Bank AG“), hier vertreten durch Herrn Dr. Matthias Wohlfahrt, vorgenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Frankfurt a.M. am 23. Juni 2010, gezeichnet.

Die Komplementärin, Sal. Oppenheim jr. & Cie. Komplementär S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme), mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) unter der Nummer B 151.015 (die „SOP Komplementär S.A.“), hier vertreten durch Herrn Dr. Matthias Wohlfahrt, vorgenannt, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, gegeben in Luxemburg am 22. Juni 2010, verzichtet auf ihr Bezugsrecht neue Aktien zu zeichnen.

Die fünfhundertfunfundzwanzig Millionen (525.000.000) neuen Aktien ohne Nennwert werden durch die Deutsche Bank AG vollständig in bar eingezahlt für einen Gesamtbetrag von fünfhundertfünfundsiebzig Millionen Euro (EUR 525.000.000), welcher gänzlich dem Gesellschaftskapital zugeführt wird und der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie es dem unterzeichnenden Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Besagte Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

#### *Dritter Beschluss - Satzungsänderung*

Im Anschluss der vorstehenden Beschlüsse werden Absatz 1. des § 5 der Satzung der Gesellschaft von nun an folgenden Wortlaut haben:

"§ 5 Höhe und Einteilung des Gesellschaftskapitals

(1) Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Milliarde sechshundertdreißig Millionen Euro (EUR 1.630.000.000) und ist in eine Milliarde sechshundertdreißig Millionen (1.630.000.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt."

#### *Vierter Beschluss - Zustimmung*

Die Generalversammlung der Gesellschaft stellt fest, dass die persönlich haftende Gesellschafterin SOP Komplementär S.A., hier vertreten durch Herrn Dr. Matthias Wohlfahrt, vorgenannt, der Satzungsänderung per schriftlicher Vollmacht zugestimmt hat. Besagte Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

#### *Schätzung der Kosten*

Die Komparenten schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Generalversammlung entstehen, auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Dr. M. WOHLFAHRT, F. DECONINCK, M. ZELLINGER und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 29 juin 2010. LAC/2010/28457. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. Juli 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010102168/94.

(100113042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

#### **Fesbo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.560.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mai 2010.  
HAMERVATE LTD  
GORDALE MARKETING LIMITED  
Signature

Référence de publication: 2010100259/13.

(100111136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Fideos Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.410.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2010.

ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2010100260/16.

(100110860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**HBI Bischofsheim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.123.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 12 juillet 2010 sous seing privé que:

- HBI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a cédé un total de 250 parts sociales de la Société, suite:

- Les 250 parts sociales de la Société ont été transférées à BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeoise, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

En conséquence, les 250 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 250 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.

il résulte des résolutions du 12 juillet 2010, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de HBI S.à r.l. en tant que gérant de la Société, prenant effet le 12 juillet 2010;

- De nommer en tant que gérant unique de la Société, prenant effet le 12 juillet 2010, et pour une durée indéterminée:

\* BGP Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- BGP Investment S.à r.l., demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010100724/25.

(100112841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Finlon Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.341.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Luisella MORESCH.

Référence de publication: 2010100262/10.

(100111097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Finlon Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.341.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2010100263/10.

(100111103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Snack-Expresso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4531 Obercorn, 184, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.047.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2010*

*Ordre du jour:*

1. Cession de parts

*Résolutions prises:*

*Les associés:*

1) Monsieur DA CUNHA MAIA Paulo Renato, opérateur, né à Santo Tirso, (Portugal), le 21 juin 1969, demeurant à L-3676, KAYL, 16, rue de Schifflange (24 parts);

2) Madame FREITAS DE SOUSA Carmelina Da Graca, gérante de société, née à Guala Santa Cruz, (Portugal), le 10 octobre 1971, demeurant à L-3676, KAYL, 16, rue de Schifflange (27 parts);

de la société à responsabilité limitée SNACK-EXPRESSO, ayant son siège social à L-4531 Obercorn, 184, avenue Charlotte,

Ont pris la résolution suivante:

*Résolution unique:*

Madame FREITAS DE SOUSA Carmelina Da Graca propriétaire de 27 parts de la société à responsabilité limitée SNACK-EXPRESSO, établie et ayant son siège social à Obercorn;

Madame FREITAS DE SOUSA Carmelina Da Graca cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Monsieur DA CUNHA MAIA Paulo Renato, qui accepte, 27 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société SNACK-EXPRESSO, S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Monsieur SCHMITT Cédric	49 parts sociales
Monsieur DA CUNHA MAIA Paulo Renato	51 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Madame FREITAS DE SOUSA Carmelina Da Graca reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> mars 2010, en 3 exemplaires.

FREITAS DE SOUSA Carmelina Da Graca /  
SCHMITT Cédric /  
DA CUNHA MAIA Paulo Renato.

Référence de publication: 2010101110/34.

(100112745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.



**Finlon Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 72.341.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2010100264/10.

(100111106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Finlon Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 72.341.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 juin 2010.

HAMERVATE LTD

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2010100265/13.

(100111108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**First Shurgard Finance, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 93.014.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 juillet 2010, que M. Jean KREUSCH, né le 28 août 1964 à Anderlecht (Belgique) demeurant professionnellement à 48, Quai du Commerce, B-1000 Bruxelles (Belgique) a été renommé en remplacement du gérant démissionnaire M. Steven De TOLLENAERE avec effet au 15 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 juillet 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2010100266/18.

(100110978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Le Domaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 27.488.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 21 juillet 2010 à 14.00 heures à Luxembourg*

Conformément à l'article 10 des statuts coordonnés, l'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Philippe PERIN, demeurant 22, rue de Differdange, F-57840 OTTANGE pour une durée de un an.

Pour copie certifiée conforme

CONTINENTAL REAL ESTATE COMPANY / UNION FINANCIERE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE

Nasir ABID / Etienne GILLET / Nasir ABID / Ali SHERWANI

Référence de publication: 2010100310/13.

(100111081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Fuchs & Associés Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 75.842.

—  
*Extrait du P.V. du conseil d'administration de Fuchs & Associés Finance S.A. du 4 avril 2010*

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la société Fuchs & Associés Finance s.a , Luxembourg pour publication au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg:

*Décision:*

Le conseil d'administration approuve la proposition de nommer BDO Audit, s.a., Luxembourg (Adresse: 2, avenue Charles de Gaulle; L-1653 LUXEMBOURG) pour les travaux de révision pour l'exercice 2010.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Jean FUCHS

*Le Président*

Référence de publication: 2010100269/16.

(100110987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Yves Clause Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 154.664.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Yves CLAUSSE, (matr. 1969 02 04 196), administrateur de sociétés, né le 4 février 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "YVES CLAUSSE PARTICIPATIONS S.A.".

Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte d'autrui ou en participation:

- d'effectuer toute prise de participation et d'achat d'actions
- d'effectuer toute gestion de placement de prêt et d'emprunt
- d'exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés ou associations
- d'effectuer toutes opérations de mandat de gestion ou commission relatives à tous droits généralement quelconques et en général aux opérations découlant de ce qui précède.

Elle peut également servir d'intermédiaire commercial ou financier dans tous les domaines de la vie économique et financière et d'effectuer toutes opérations de gestion financières quelconques.

Elle peut accepter tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association quelconque. Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement et indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 4.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

**Art. 6.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 7.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'Administrateur-délégué et d'un autre Administrateur.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé au moins cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

## Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, préqualifiée déclare souscrire toutes les actions au nom de la société constituante.

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 32.000,- EUR (trente deux mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### *Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (850,- EUR).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Yves CLAUSSE, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager et représenter la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015:

La société anonyme «EWA REVISION S.A.», avec siège social L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 38.937.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. CLAUSSE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2010. DIE/2010/6363. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL C.

Ettelbruck, le 2 août 2010.

*Le notaire*

Référence de publication: 2010106536/146.

(100120369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**Gercomm 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.965.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100270/10.

(100110852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Gercomm 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.962.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100271/10.

(100110854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Gercomm 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.962.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100272/10.

(100110856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PNC Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 137.676.

In the year two thousand and ten, on the first of July

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PNC Global Investment Servicing (International) Corp., a company organized and existing under the laws of the State of Delaware (USA), with its registered office at 301, Bellevue Parkway, USA, 19809 Wilmington, Delaware, Identification Number 51-0385753

here represented by Mr Jean Brucher, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Wilmington, USA, on 11 June 2010,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual shareholder of PNC Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, (the "Company") incorporated by a deed

of the undersigned notary, on March 12<sup>th</sup> 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 976 of 21 April 2008;

- the articles of incorporation of the Company have been amended for several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2082 of 27 August 2008.

- that the shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall read henceforth as follows:

" **Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 10, rue de Vianden, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mil dix, le premier juillet.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

PNC Global Investment Servicing (International) Corp., une société de droit de l'état de Delaware, ayant son siège social à 301, Bellevue Parkway, USA, 19809 Wilmington, Delaware, numéro d'identification 51-0385753

ici représentée par Maître Jean Brucher, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Wilmington, (USA) le 11 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est le seul et unique associé de la société PNC Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, (la "Société") ayant son siège social à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 976 du 21 avril 2008;

- que les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2082 du 27 août 2008.

- que l'associé unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société prend la dénomination de Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, rue de Vianden, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BRUCHER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010. LAC/2010/29241. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010102152/78.

(100113134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Gercomm 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.962.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100273/10.

(100110857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**German Property 62 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.246.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 juillet 2010*

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant de catégorie A démissionnaire en date du 9 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100277/14.

(100111838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.661.925,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2010, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Eric Vanderkerken en tant que gérant de classe B de la société, et ce avec effet au 30 juin 2010.

La même date, l'associé unique a nommé Monsieur Johan Dejans, administrateur de sociétés, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la société, et ce avec effet au 30 juin 2010.

Son mandat expirera le 30 juin 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010100288/19.

(100110858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Nurotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8376 Kahler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 124.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2010100332/11.

(100110882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**Isis Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 105.877.

## EXTRAIT

Le 05 juillet 2010 s'est tenue au siège social de la société, une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires durant laquelle ladite, assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté avec effet au 24 juin 2010 la démission de Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur délégué;

2. L'Assemblée a nommé, avec effet au 24 juin 2010, comme nouveaux administrateurs Monsieur Filip DE WILDE et Monsieur Graham DEW, demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013;

3. L'Assemblée a nommé comme administrateur délégué Monsieur Filip DE WILDE, précité, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ISIS SHIPPING S.A.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010100290/22.

(100111688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

**LuxCo 122 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.434.

En date du 19 juillet 2010, l'associé unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales dans la société à IIF Int'l Equity Investments S.à rl., avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Dès lors, IIF Int'l Equity Investments S.à r.l. devient l'associé unique et détient la totalité des 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2010100307/18.

(100111512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.